

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean-Claude	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL COVE – TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VACQUEYRAS AU 1ER JUILLET 2024 POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - MODIFICATION DES STATUTS
Nombre de membres	
En exercice	56
Quorum	29
Présents	34
Représentés	0
Votants	34

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHURO Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henry, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPOP**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain (**METHAMIS**) ORTUNO Mireille, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, METZGER Olivier, BRAQUET Jean-Pierre, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Par délibération de la COVE en date du 18 décembre 2023, il a été décidé le transfert de la compétence assainissement non collectif de la commune de Vacqueyras au Syndicat Rhône-Ventoux à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le territoire de Vacqueyras ne faisant actuellement pas partie du syndicat Rhône Ventoux, il est nécessaire de modifier les statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 et suivants du CGCT, les collectivités adhérentes auront un délai de 3 mois pour présenter cette question au Conseil Municipal ou Communautaire qui devra se prononcer. Sans réponse à cette date, leur avis sera considéré comme favorable.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

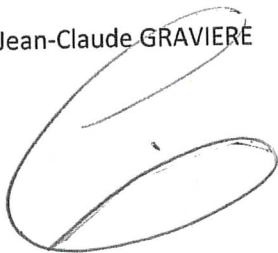
- 1°) Accepte la modification des statuts du Syndicat Rhône Ventoux et demande à Monsieur le Préfet de Vaucluse de prendre l'arrêté correspondant.
- 2°) Charge Monsieur le Président de poursuivre la procédure prévue à l'article L5211-18 du CGCT.
- 3°) Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Claude GRAVIERÉ



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

2024-2

02 MAI 2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean- Claude	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL
Nombre de membres	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC
En exercice	56
Quorum	29
Présents	34
Représentés	0
Votants	34

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHURO Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henry, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPOP**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain (**METHAMIS**) ORTUNO Mireille, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, METZGER Olivier, BRAQUET Jean-Pierre, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-86-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Suite à la démission de M. Jean-Pierre JACQUIN au sein de la commune de CADEROUSSE, la Communauté de communes des Pays d'Orange en Provence, en représentation-substitution de celle-ci pour le service assainissement non collectif, a délibéré en date du 13 décembre 2023 pour élire son remplaçant, Monsieur ESPINOSA Jean-Antoine.

En conséquence, il est nécessaire de modifier le conseil d'exploitation de la régie de la manière suivante :

M. Jérôme BOULETIN, Président

Titulaires

M. ROUX Thierry
M. RATAJEZAK Gérard
M. FLAGEAT Patrice
M. ESPINOSA Jean-Antoine
M. CHAVADA Patrick
Mme LAMURE Elisabeth
M. FENOUIL Jean-Pierre

Suppléants

M. SOLER Serge
M. BRUNET Denis
M. FABRE Maurice
M. REYNIER-DUVAL Christophe
Mme ORTUNO Mireille
M. GALLET Walter
M. PAGET Nicolas

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément aux textes en vigueur,

DESIGNE A L'UNANIMITE

Les membres susmentionnés le conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement non collectif.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Claude GRAVIERE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024	
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean-Claude	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL	
Nombre de membres	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	
En exercice		56
Quorum		29
Présents		34
Représentés		0
Votants	34	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHURO Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henry, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPOP**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain (**METHAMIS**) ORTUNO Mireille, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, METZGER Olivier, BRAQUET Jean-Pierre, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Suite au décès de M. Jérôme POITEVIN, délégué de la commune de Blauvac, celle-ci a délibéré en date du 16 janvier 2024 pour élire son remplaçant, Monsieur Jean-François BOREL.

En conséquence, il est nécessaire de modifier la composition de la commission de suivi de délégation de service public d'eau potable :

M. Jérôme BOULETIN, Président

Titulaires

M. RASPAIL Max
M. BONNET Louis
M. CONSTANT Alain
M. LINHARES José
M. CACELLI Alex

Suppléants

M. BOREL Jean-François
M. BOURRIE Jean-Louis
M. ROSSETTI Patrick
Mme. LINHARES Tiffanie
M. BOUISSET Florian

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément aux textes en vigueur,

DESIGNE A L'UNANIMITE

Les membres susmentionnés composant la commission de suivi de délégation de service public eau potable.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Claude GRAVIERE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean-Claude	Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres	DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
En exercice	51
Quorum	27
Présents	33
Représentés	0
Votants	33

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPRO**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain, ORTUNO Mireille (**METHAMIS**) SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GRAVIERE Jean-Claude



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024	
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) :	Objet de la délibération : EAU POTABLE FIXATION DE LA PART SYNDICALE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2024	
Nombre de membres		
En exercice		51
Quorum		27
Présents		33
Représentés	0	
Votants	33	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Phillipe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPRO**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain, ORTUNO Mireille (**METHAMIS**) SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Vu les articles L1612-4, L2224-12-1 et suivants, L5711-1 et L5210-1 à L5211-61 du CGCT

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service public d'eau potable

Vu les orientations budgétaires dont le comité a eu débattre lors de sa réunion du 25 janvier 2024

Vu l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé

Considérant que le syndicat subit l'inflation depuis plusieurs années, notamment à travers l'augmentation des matières premières et du coût de l'énergie liée au contexte sanitaire d'une part et géopolitique d'autre part.

Considérant que les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat.

Dès lors, afin que le Syndicat préserve sa capacité d'investissement, le tarif de la part variable de la part syndicale doit être revu pour tenir compte de cet impact.

Il est donc proposé de modifier les tarifs de la part syndicale comme suit :

- Prime fixe : 25 € HT/an pour les diamètres de compteurs jusqu'à 60 mm et 62,50 € HT/an pour les diamètres supérieurs
- Prix au m³ : 0,641 € HT

Les autres éléments de la facture évoluent conformément à la réglementation et aux dispositions contractuelles en vigueur.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU les éléments présentés et la nécessité de fixer les nouveaux tarifs pour la part syndicale du service de l'eau potable,

DELIBERE

Article 1 : Approuve les tarifs suivants :

- Prime fixe : 25 € HT/an pour les diamètres de compteurs jusqu'à 60 mm et 62,50 € HT/an pour les diamètres supérieurs
- Prix au m³ : 0,641 € HT

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Jean-Claude GRAVIERE

LE PRESIDENT,



The stamp is circular and contains the following text: "SYNDICAT MIXTE DES EAUX - VENTOUX - VENTOUX - VENTOUX", "Siège: 595 Chemin de l'hippodrome 8201 CAFFIENRAS Cedex", and "08 25 84 01 44 7".

Jérôme BOULETIN

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024	
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean- Claude	Objet de la délibération : EAU POTABLE	
Nombre de membres	COMMUNE DE SORGUES – CHEMINS DES COMBES ET DE LA JOUVE ET CENTRE VILLE JUSQU'À LA CASERNE DES POMPIERS – SECURISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE – MARCHÉ AVEC LE GROUPEMENT COLAS FRANCE ET EHTP - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1.	
En exercice		51
Quorum		27
Présents		29
Représentés		0
Votants	29	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth (**COVE**) GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (**COGA**) TENZA Salvador (**CCPRO**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain, ORTUNO Mireille (**METHAMIS**) SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) NOUVEAU Alain, BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, LAMOUREUX Roland, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**) GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, MARQUOT Xavier, GARMARD Marie-Thérèse (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Monsieur le président expose à l'Assemblée que par marché du 16 octobre 2023, le syndicat Rhône Ventoux a confié au groupement COLAS France établissement de Sorgues - EHTP la réalisation de travaux visant à renouveler/redimensionner des réseaux structurants sur la commune de Sorgues, pour un montant de 2 033 854, 00€ HT.

Dans le cadre des travaux de forage sous l'Ouvèze, une étude géotechnique complémentaire a été réalisée au regard des incertitudes rencontrées afin de confirmer les conditions de passage sous la rivière. Suite à l'analyse des résultats de cette étude, il a été identifié la présence de couches plus dures qu'initialement prévues (supérieure à 250Mpa) sur le tracé du forage, nécessitant l'usage d'une foreuse plus performante.

L'utilisation de cette nouvelle machine entraîne un surcoût de 1 350€ HT par mètre linéaire de forage, soit 337 500€ HT de plus-value au total (le forage faisant 250ml).

Au regard de ces éléments, il est donc nécessaire d'établir une modification en cours d'exécution n°1 afin de prendre en compte cette augmentation du marché, à hauteur de 16% du montant total du marché.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n°1 afin de prendre en compte l'augmentation du marché, à hauteur de 16% du montant total du marché.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Claude GRAVIERE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-89-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean- Claude	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
Nombre de membres	
En exercice	42
Quorum	22
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCIER Gerard, JEAN Christel, SOARD Phillipe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth (**COVE**) TENZA Salvador (**CCPRO**) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain, ORTUNO Mireille (**METHAMIS SANCHEZ** Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, CALY Pierre, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, GALMARD Marie-Thérèse, VERMEILLE Thierry, RUCHON Laurent (**CCPOP**) HENRY Fabienne, VOILLEMONT Sandrine, BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, ESPENON Evelyne, GEIGER Sandy, BERNAL Fulgencio, CARLE Didier, VIAU Jérôme (**CASC**)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GRAVIERE Jean-Claude



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024
Date de la convocation : 19/01/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt-cinq janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à VILLES SUR AUZON, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : GRAVIERE Jean-Claude	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
Nombre de membres	
En exercice	45
Quorum	24
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean-François (**BLAUVAC**) SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, MACHURO Suzy (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henry, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AJELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth (**COVE**) TENZA Salvador (**CCPOP**) MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) MILESI Gilbert, AGUILERA Alain (**METHAMIS**) ORTUNO Mireille, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, DELEBEQUE Philippe, CALY Pierre, GALLET Walter, PLANCHER Dominique, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, Brunet Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Claude GRAVIERE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

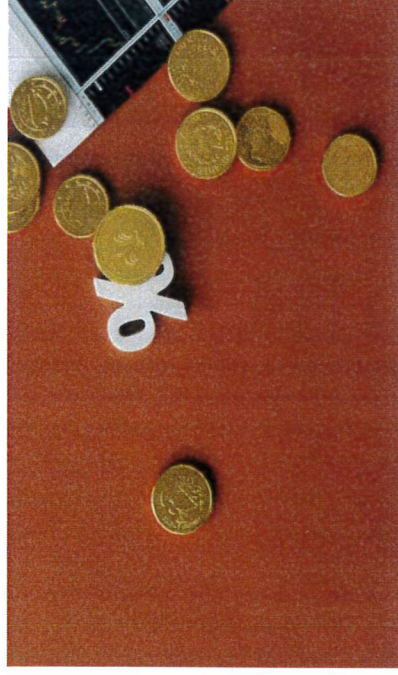
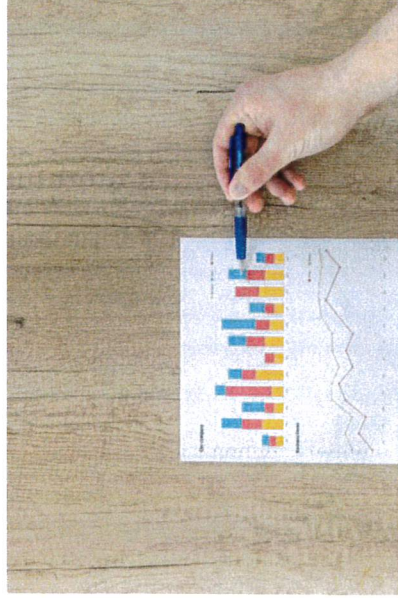




DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Service assainissement collectif RAPPORT

Service assainissement collectif



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024_90-DE
Date de réception-préfecture : 09/02/2024



CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

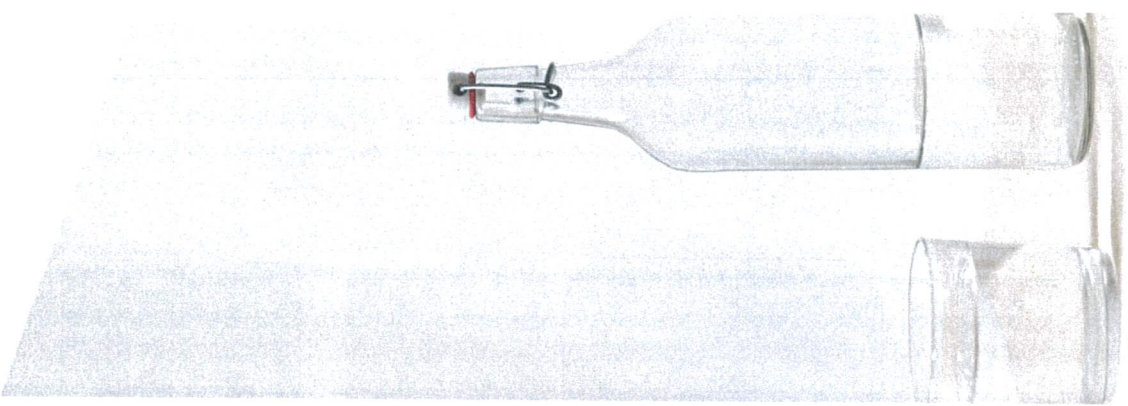
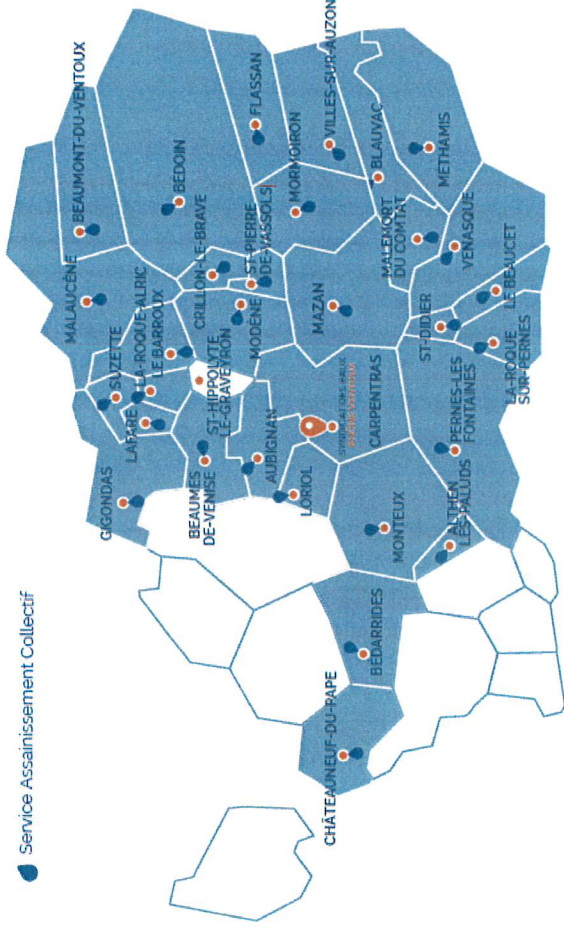


LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPREND AU 1ER JANVIER 2024

31 communes adhérentes

44 789 primes fixes

4 156 376 m3 facturés

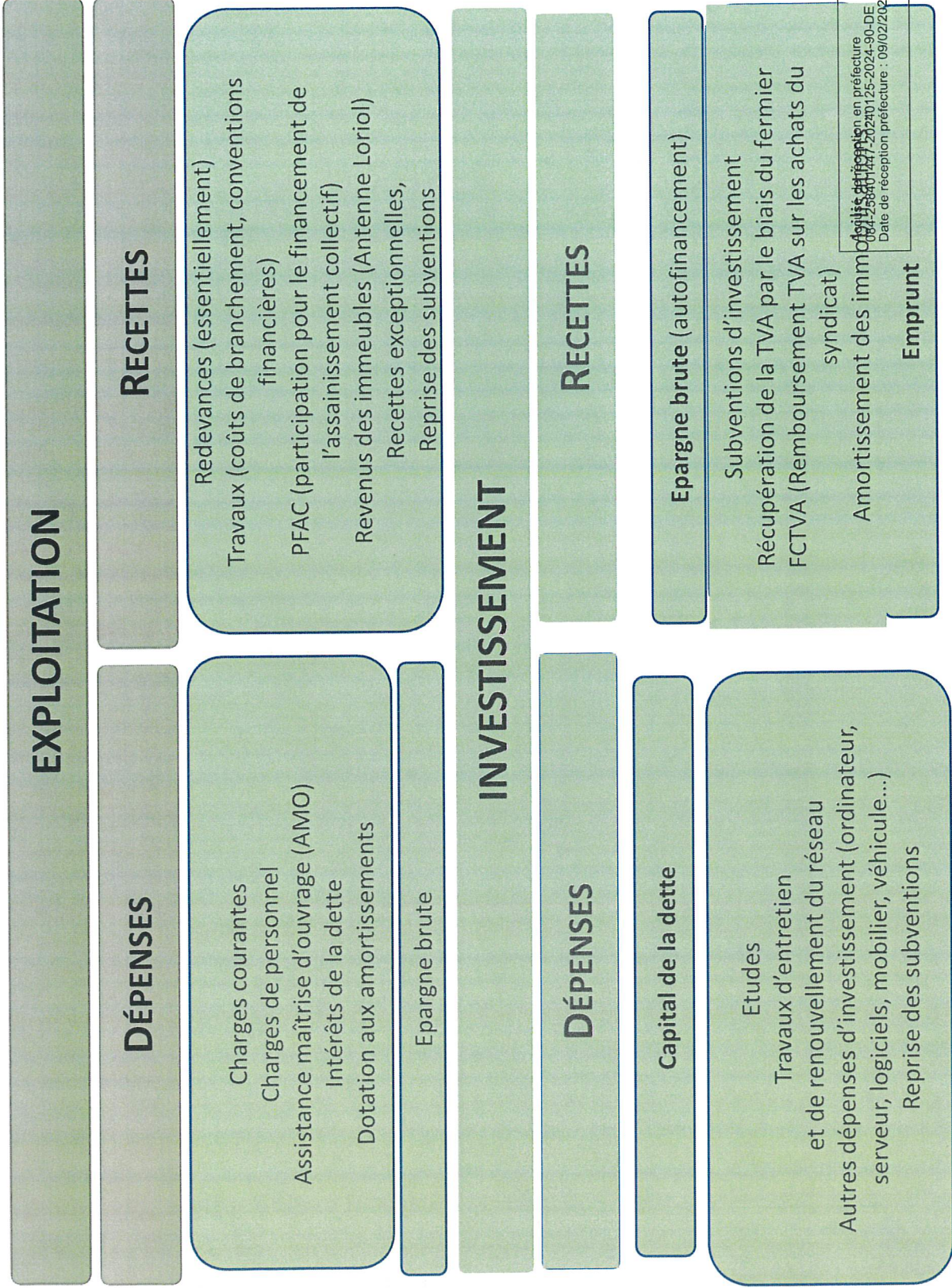


Autorité organisatrice, le SRV définit la stratégie, détermine la part assainissement du prix du service destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine, et programme les travaux sur ses ouvrages.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-90-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



I-LE BUDGET



Approuvé en préfecture
084-258401447-20240125-2024-90-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

La France fait face à de multiples chocs impactant son économie, tels que la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, la poussée inflationniste, la forte remontée des taux d'intérêts...

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février).

Pourtant, malgré ces perspectives d'amélioration à horizon 2 ans, le contexte géopolitique continue de menacer l'économie mondiale. Les dernières vives tensions viennent s'ajouter aux chocs sévères auxquels nous sommes confrontés depuis trois ans et il n'est de nouveau pas à exclure des conséquences importantes sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Le Syndicat subit depuis plusieurs années cette inflation à travers la hausse du prix des matières premières (depuis 2020 +75% pour la fonte, +50% pour les bétons, + 60% pour le PVC par exemple) et des fournitures nécessaires à l'exécution des marchés de travaux.

On constate ces évolutions tant sur les niveaux des prix lors de d'adjudication des marchés publics de travaux, mais aussi le coût de la révision des prix des marchés en cours qui se calcule avec l'index Travaux Publics TP10a [Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux] avec une révision pouvant atteindre plus de 10% du montant du marché, avec une moyenne de 7%





I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat qui a du faire moins de travaux pour un impact budgétaire plus conséquent.

La réforme des redevances des Agences de l'eau au 1er janvier 2025 a pour objectif d'assurer le financement des mesures du plan "eau" annoncé par le président de la République le 30 mars dernier. Le but de cette réforme est d'adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Elle vise ainsi à renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables. Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration de la qualité sanitaire de nos habitats, à la préservation des milieux et au maintien en bon état de son patrimoine grâce à un volume d'investissement significatif. Les orientations stratégiques définies sont:

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement en limitant des rejets non traités, en recherchant les substances dangereuses dans l'eau et en identifiant leur origine;
- Garantir la conformité des systèmes d'assainissement;
- Maîtriser les rejets « non domestiques ».

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



– EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

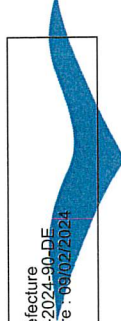
Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Participe à la modernisation des réseaux



A1-LES TARIFS



PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2024, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe annuelle est de 29,60 € HT
Le prix au m3 : 1,615 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 47,28 € HT par an (44,50 € HT/an au 1/01/2023)
Le prix au m3 : 1,3250 € HT (1, 2480 HT au 1/01/2023)

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,16 €/m3), le prix au m3 est de 4,11 € TTC (3,90 € TTC le m3 au 1^{er} janvier 2023)



TARIFS POUR LE TERRITOIRE DE CARPENTRAS

PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2024, conformément à la délibération du 17 décembre 2020 :

La prime fixe est de 15 € HT par an

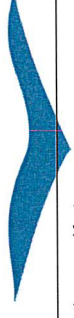
Le prix m3 : 1,20 € HT (1,00 € HT au 1/01/2023)

PART DELEGATAIRE :

Identique au reste du territoire

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,16€/m3), le prix au m3 est : 3,52 € TTC par an (3,09 € au 1/01/2023)

Le contexte économique de 2023 a eu pour conséquence une inflation des coûts notamment d'énergie, des réactifs chimiques, et des matériaux notamment pour les coûts d'exploitation, ce qui a entraîné l'évolution de la part délégataire issue de l'application de la formule d'indexation issue des contrats de délégation de service public.





A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des redevances perçues via la part syndicale sur la facture des usagers (environ 80%).

L'évolution des volumes consommés en 2023 conduit à supposer que les usagers ont pris en compte les messages généraux appelant à une plus grande sobriété des consommations, après les forts épisodes de sécheresse de l'été 2022 et les tensions sur les ressources qui perdurent, ce qui a une répercussion directe sur les volumes assujettis en assainissement (environ -3,5%).

Cette baisse devrait s'inscrire dans la durée. En 2024, les hypothèses prévisionnelles des volumes assujettis sont estimées à 4 millions m³.

Le tarif de la part syndicale du prix du service de l'assainissement permet de prévoir une recette estimée à 6.700.000,00 €.





A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES





II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1 156 950 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 660 500,00 €

Cette évolution est due au contexte actuel, à l'amélioration de la prime à la performance du délégataire et aux honoraires.

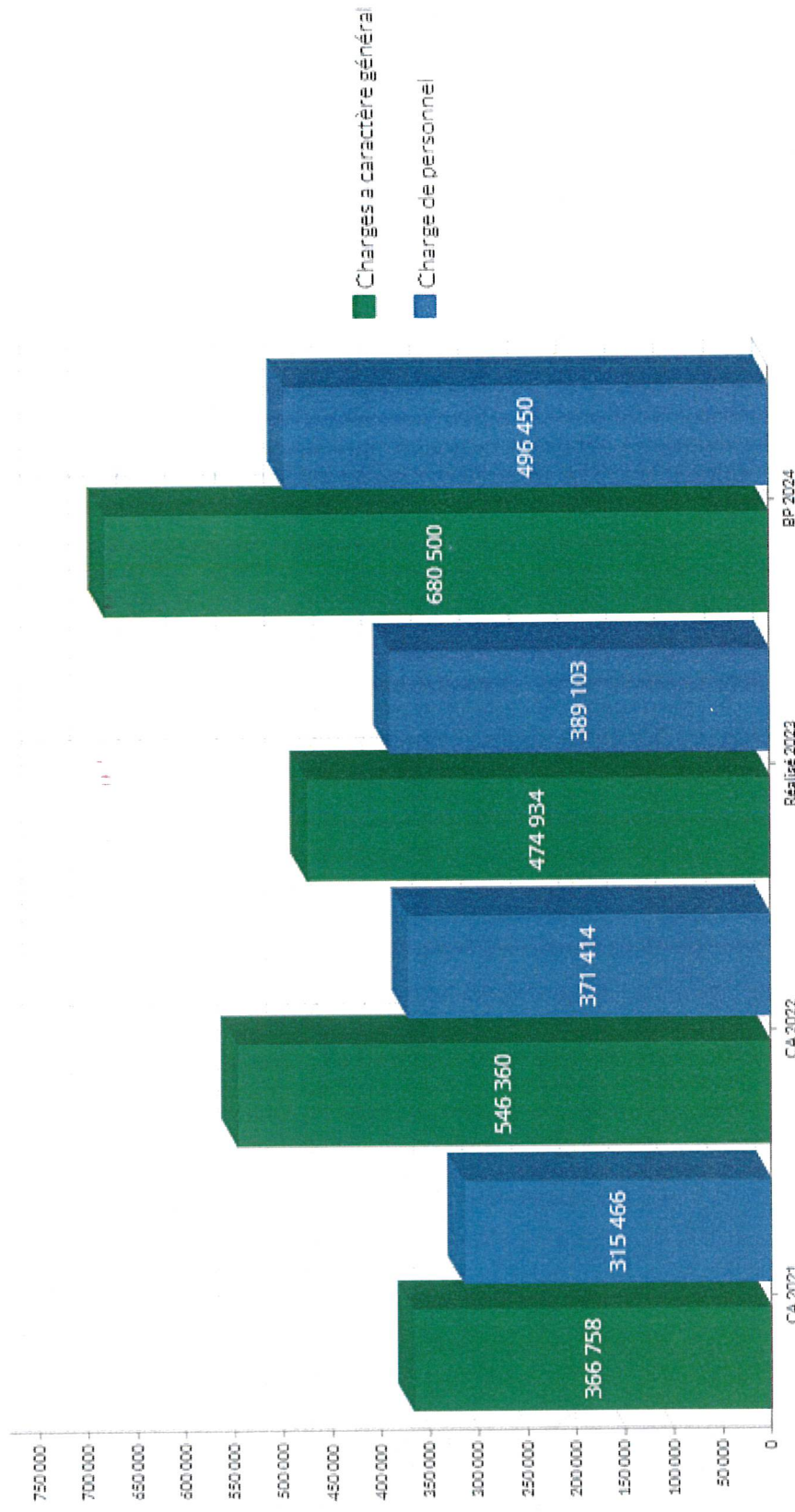
- charges de personnel pour un montant de 496 450,00 €

L'augmentation des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et aux charges sociales associées et à la hausse du point d'indice et au régime indemnitaire, y compris le Complément Indemnitaire Annuel.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques affectées au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).



B1- EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 6,12 % des dépenses de la section d'exploitation



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement:

- Lancement de mise à jour des schémas directeurs devenus obsolètes et poursuite des schémas en cours (Carpentras, Loriol, Pernes les Fontaines, Aubignan-Beaumes, Blauvac, Lafare, Suzette, La Roque Alric notamment)
- Mise aux normes de station d'épuration (Althen des Paluds, La Roque sur Pernes, Méthamis, Pernes les Fontaines)
- Renouvellement des réseaux de collecte, renouvellement des caisses et regards
- Réduction des eaux claires parasites en limitant les entrées dans le réseau mais aussi en créant des bassins tampons afin de protéger les ouvrages et les milieux

Des programmes pluriannuels continuent également:

- L'accord cadre réseaux sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des collectivités pour un montant de 2 400 000€HT/an
- L'accord cadre pour le renouvellement des clôtures pour un montant de 93 000€HT/an
- L'accord cadre pour le maintien en état du génie civil des ouvrages pour un montant de 110 000 € HT/an

La planification des investissements et la programmation pluriannuelle sera actualisée en 2024 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement notamment de Carpentras, Pernes les Fontaines et Loriol





III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

Il est prévu que les travaux soient financés par les emprunts pour un montant de 8 185 469 € (sans les restes à réaliser).

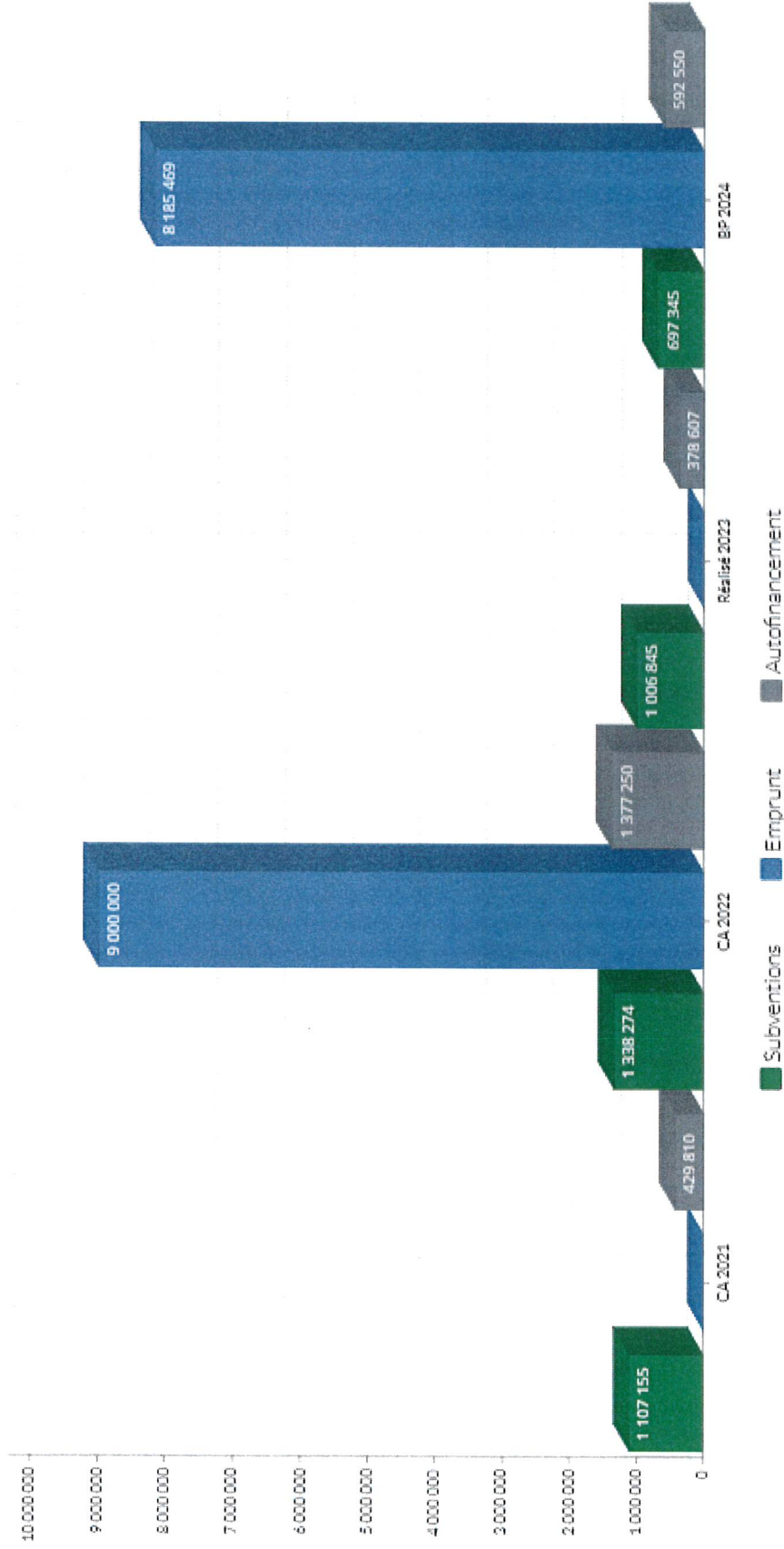
L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieu l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent habitants.

L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.





III A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES





III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2024

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Territoire Syndicat - Fumigation	30 000,00 €	30 000,00 €
.....
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	30 000,00 €	30 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Monteux – Boulevard de Loriol – Renouvellement de réseau	576 000,00 €	115 200,00 €
.....
.....
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	576 000,00 €	115 200,00 €
TOTAL C (A+B)	606 000,00 €	145 200,00 €



GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras – Réhabilitation du réseau Aubignan / Beaumes – Schéma Directeur	840 000,00 233 506,00	588 000,00 142 454,00
Althen des paluds – réhabilitation de la STEP	3 667 890,00 955 000,00	1 000 000,00 420 200,00
Beaumes de Venise – Rte de Caromb, Avenue Jules Ferry – Réhabilitation du réseau	432 000,00	302 400,00
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation du réseau	312 000,00	218 400,00
Bédarrides – Renforcement du pompage du PR autoroute	1 320 000,00	831 600,00
Carpentras – Rues Marie Thérèse Chalon, François Jouve – Réhabilitation du réseau		
Carpentras – requalification avenue Mont Ventoux et place de verdun – Réhabilitation du réseau	1 200 000,00	180 000,00
Châteauneuf du Pape – Renforcement de la capacité épuratoire STEP	779 200,00	551 280,00
La Roque sur Pernes – Renouvellement de la STEP	624 000,00	74 880,00
Monteux – STEP – Construction d'un bassin d'orage	1 800 000,00	504 000,00
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches, city stade - Réhabilitation du réseau	612 000,00	214 200,00
Pernes les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Réhabilitation du réseau	480 000,00	168 000,00
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet EST – Réhabilitation du réseau Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland -Réhabilitation du réseau	708 000,00 528 000,00	200 000,00 79 200,00
SOUS-TOTAL (D)	14 491 596,00€	5 474 614,00€

TOTAL GLOBAL E (C+D)

15 097 596,00€

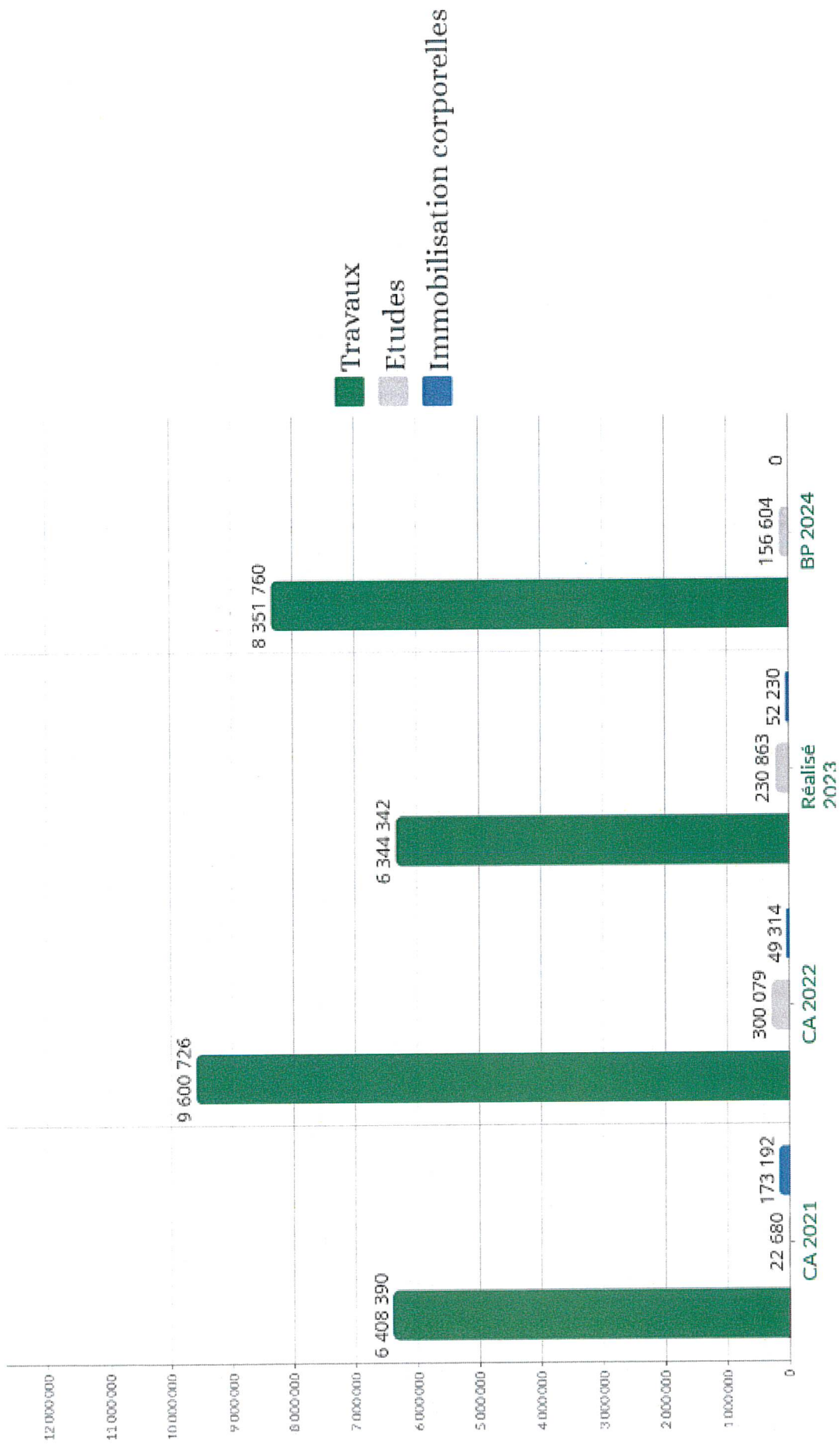
5 619 814,00€

Accuse de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-90-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



III-B2: EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES

Sans les restes à réaliser





IV – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

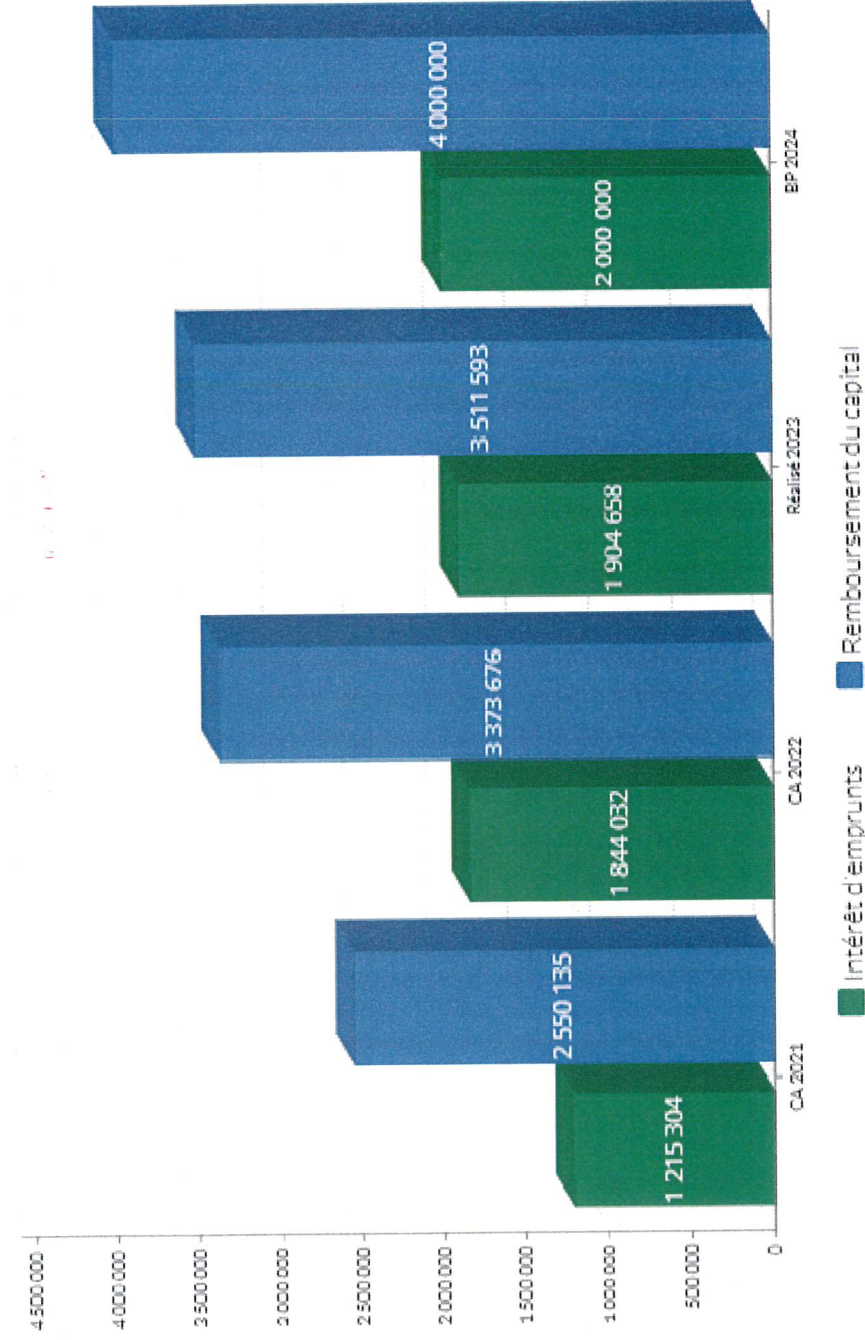
L'annuité d'emprunt s'élève à 6 000 000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2024 est de 133,96 € par prime fixe (120,92 € en 2023).





EVOLUTION DE LA DETTE





V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



rhone-ventoux.fr

L'effectif pour le service est de 15 agents au 31 décembre 2023:

- 8 au service administratif et 7 au service technique
- 8 femmes et 7 hommes



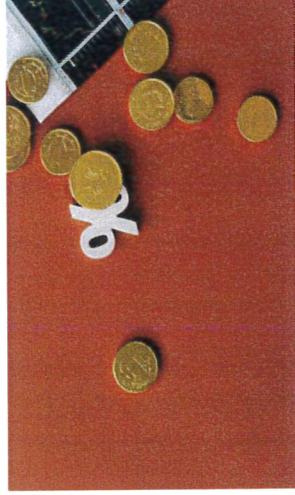
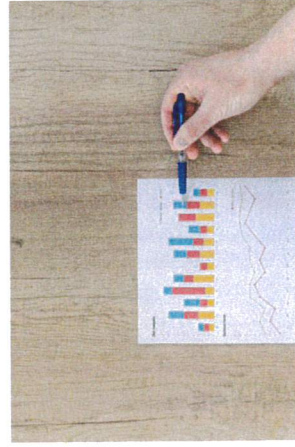
12 agents sont à temps complet à 38 h hebdomadaires
2 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires
1 agent est à temps partiel à 80 %





DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SERVICE EAU POTABLE



Avisés de réception en préfecture
259101417-20240125-2024-86-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du code général des collectivités territoriales

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



Accusé de réception
04-2840147
Date de recep

-DE
2/2024

2

LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotations aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (convention financière)
Revenus des immeubles
(Saint Saturnin, Aubignan)
Subventions / poste de chargé de mission
Recettes exceptionnelles
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur,
serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA
par le biais du délégataire
FCTVA
(Rem TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations

Emprunt



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

La France fait face à de multiples chocs impactant son économie, tels que la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, la poussée inflationniste, la forte remontée des taux d'intérêts...

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février).

Pourtant, malgré ces perspectives d'amélioration à horizon 2 ans, le contexte géopolitique continue de menacer l'économie mondiale. Les dernières vives tensions viennent s'ajouter aux chocs sévères auxquels nous sommes confrontés depuis trois ans et il n'est de nouveau pas à exclure des conséquences importantes sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Le Syndicat subit depuis plusieurs années cette inflation à travers la hausse du prix des matières premières (depuis 2020, +75% pour la fonte, +50% pour les bétons, + 60% pour le PVC par exemple) et des fournitures nécessaires à l'exécution des marchés de travaux.

On constate ces évolutions tant sur les niveaux des prix lors de d'adjudication des marchés publics de travaux, mais aussi le coût de la révision des prix des marchés en cours qui se calcule avec l'index Travaux Publics TP10a [Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux] avec une révision pouvant atteindre plus de 10% du montant du marché, avec une moyenne de 7%.

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat qui a du faire moins de travaux pour un impact budgétaire plus conséquent.

Dès lors, afin que le Syndicat préserve sa capacité d'investissement, le tarif de la part variable de la part syndicale doit être augmenté pour tenir compte de cet impact.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte national relatif à l'eau potable

Le cycle de l'eau en France a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse en 2022, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement du rythme des pluies. Afin de préserver la ressource, le Plan Eau présenté par le Président de la République le 30 mars dernier montre l'importance prise par le sujet de l'usage de l'eau au plus haut niveau de l'Etat. Il propose 53 mesures visant à redéfinir la politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique, en lien avec les élus et les collectivités territoriales. Ce plan de sobriété et d'efficacité a un double objectif : préparer l'été prochain et éviter au maximum les coupures d'eau, et faire, d'ici 2030 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs.

Ce plan national s'est traduit au niveau du bassin Rhône Méditerranée Corse par l'adoption début décembre du Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique pour le Bassin Rhône Méditerranée Corse (2024-2030). Il donne une trajectoire pour les 7 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique. Le PBACC s'inscrit dans le cadre du plan Eau qui vise une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030. Pour engager la mise en œuvre de ce plan, 65 millions d'euros d'aides supplémentaires seront allouées par l'Agence de l'eau dès 2024.

A partir de mai 2025, un nouveau contrat de concession sera en vigueur, dont les conséquences techniques et financières seront multiples mais restent à déterminer. En fonction des engagements qui seront retenus, il sera nécessaire d'actualiser la vision budgétaire du service.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

- Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à la réduction des pertes en eau et à la préservation de la ressource, par ses investissements sur son patrimoine. Les orientations stratégiques définies sont :
- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
 - la protection de l'environnement dans toutes ses composantes en prenant en compte le changement climatique, plus particulièrement la préservation de la ressource en eau ;
 - la sécurisation du service public de l'eau en matière de continuité de service et de sûreté des installations.

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

A plus de 80% les recettes de fonctionnement proviennent des produits de la vente d'eau

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



A1-LES TARIFS

PART SYNDICAT :

Au regard des éléments de contexte, le tarif sera fixé comme suit:

La prime fixe annuelle est de 25,00 € HT

Le prix au m³ est de 0,641 € HT

PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 27,40 € HT par an (24,50 HT/an au 1/01/2023) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m³ : 0,7764 € HT (0,6944 € HT/m³ au 01/01/2023)

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,29+,065 €/m³), le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 2,33 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (2,10 euros TTC au 1^{er} janvier 2023).



PART DELEGATAIRE POUR LE TERRITOIRE DU MONT SEREIN :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 233,32 € HT par an (216,62 € HT/an en 2023) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m³ : 6,27 € HT (5,83 € HT en 2022)

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,29+,065 €/m³), le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 9,43 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (8,80 €TTC au 1^{er} janvier 2023).

Le contexte économique de 2023 a eu pour conséquence une inflation des coûts notamment d'énergie, des réactifs chimiques, et des matériaux notamment pour les coûts d'exploitation, ce qui a entraîné l'évolution de la part délégataire issue de l'application de la formule d'indexation issue des contrats de délégation de service public.



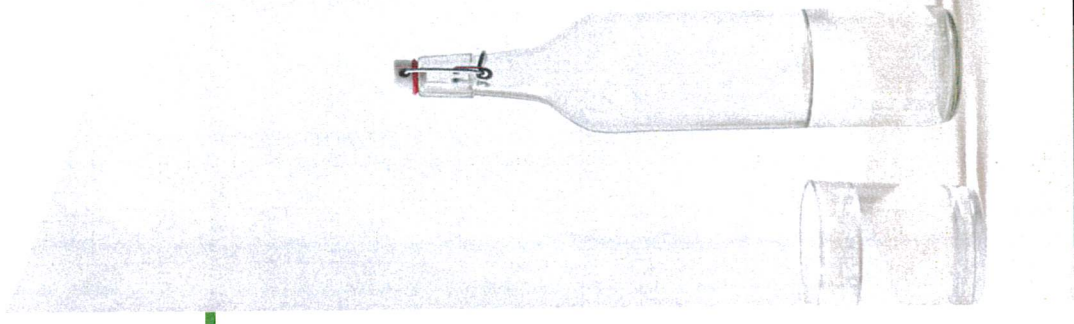
A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des ventes d'eau aux usagers (80%), issues de la part syndicale sur leur facture.

L'évolution des volumes consommés en 2023 conduit à supposer que les usagers ont pris en compte les messages généraux appelant à une plus grande sobriété des consommations, après les forts épisodes de sécheresse de l'été 2022 et les tensions sur les ressources qui perdurent (environ -5% de consommation).

En cohérence avec les objectifs nationaux et plus locaux sur la préservation de la ressource, cette baisse devrait s'inscrire dans la durée. En 2024, les hypothèses prévisionnelles pour les consommations des usagers sont estimées à 8,8 millions m³, même si ces prévisions sont également dépendantes des conditions climatiques.

Le tarif de la part syndicale du prix de l'eau permet de prévoir un produit de la vente de l'eau attendu à 7.200.000 €.



A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES

VENTE DE L'EAU

Débat d'orientation budgétaire 2024





II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.987.900,00 € dont :

- charges à caractère général pour un montant de 894.000,00 €

L'augmentation des dépenses à caractère général est due à la prise en compte de l'inflation et à la rémunération à la performance pour le délégataire.

- charges de personnel pour un montant de 1.093.900 €

L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées et la hausse du point d'indice, l'attribution du régime indemnitaire y compris le Complément d'indemnisation annuel

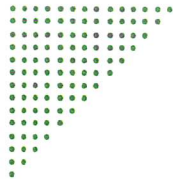
Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Certaines charges de personnel sont compensées par le remboursement de 545 450 € (496 450,00 € du service de l'assainissement collectif et 49 000,00 € du service assainissement non collectif).

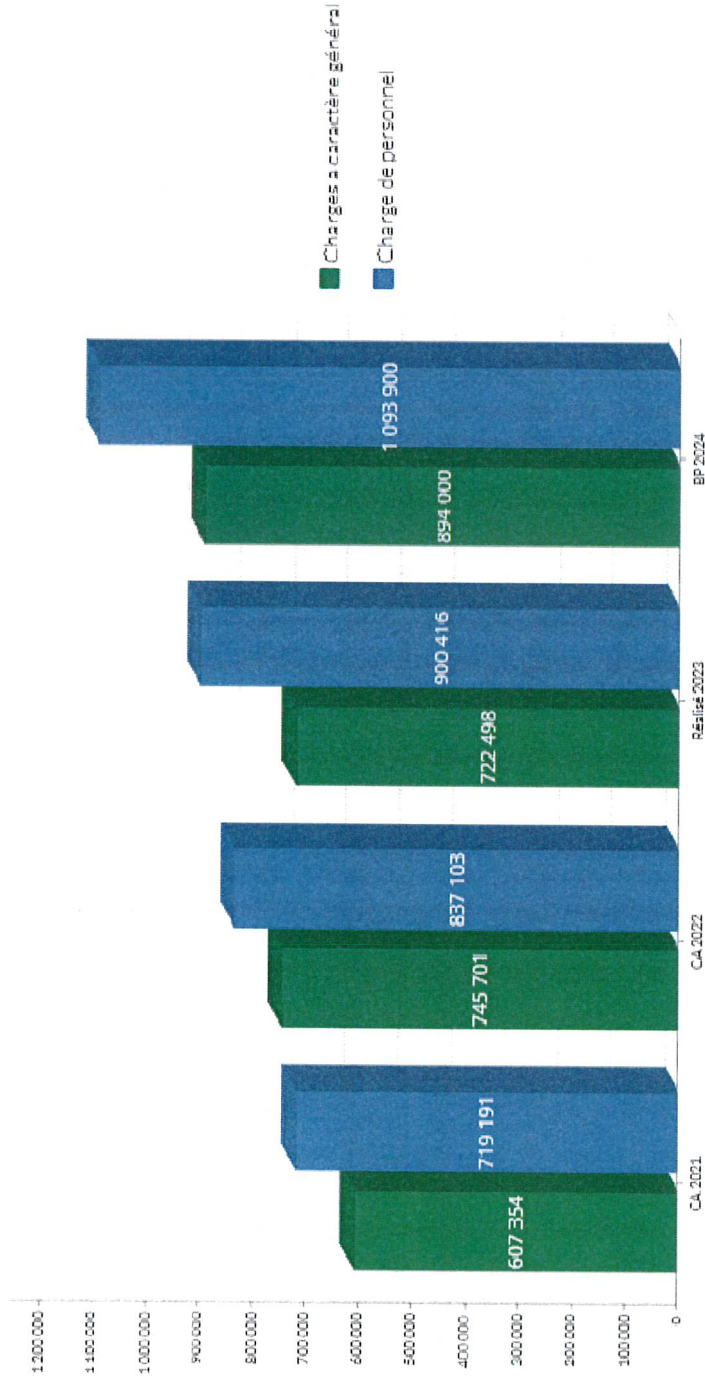




B1- EVOLUTION COMPARATIVE



1 00 1



Evolution du personnel en 2023 :

- Remplacement d'un technicien eau et assainissement collectif (adjoint technique)
- Recrutement d'un agent en catégorie B pour le poste d'assistante administrative marchés publics
- Recrutement d'un responsable administratif et financier (cat A)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240426-2024-88-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit ses actions, au travers d'une programmation pluriannuelle, afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, au respect de la réglementation il doit également faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- **Renouvellement des réseaux et renforcement de la sectorisation sur les réseaux** avec notamment la mise en place d'accords cadres pour des montants de 1,2 millions d'euros HT et 7,2 millions d'euros HT
- **La continuité du renouvellement des conduites structurantes et stratégiques pour le territoire** (450 mm et 600mm) dont la prochaine phase pour la conduite en diamètre 600 est évaluée à 11,5 millions d'euros HT
- **Sécurisation de l'alimentation en eau de Carpentras** avec la construction d'un réservoir, nécessitant l'acquisition de foncier, estimée à 1,8 millions € HT
- **Sécurisation de l'usine principale de la Jouve** avec la mise en place de groupes électrogènes pour une opération d'environ 900 000 euros HT
- **Actions en faveur de la diversification de la ressource** (forage dans le miocène), diagnostic et entretien des forages et sources, analyses quantitatives,
- **Sécurisation de la ressource des sables blancs** avec la poursuite des études visant à protéger la ressource (diagnostic des pressions) ainsi que la mise en place d'un système de traitement pour maintenir la qualité de distribution de l'eau,
- Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous, réalisation d'un **diagnostic territorial** visant à identifier les personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et les solutions alternatives à leurs dispositions, pour un montant estimé à 60 000 €,
- **Réhabilitation des réservoirs** avec un accord cadre d'un montant de 120 000 €/an et des **clôtures des ouvrages** pour un montant de 62 000 € HT/an.
- **Extension des bureaux du siège** : 950 000 € HT



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

La planification des investissements et la programme pluriannuelle sera actualisée en 2024 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, document stratégique pour les 10 prochaines années.

Le travail de prospective budgétaire, combiné à une lecture de la capacité historique du syndicat à agir, à l'ajustement permanent de la planification des investissements, notamment avec le programme de travaux à venir du schéma directeur, mais aussi à la volonté de préserver des ratios financiers acceptables permet de définir une trajectoire, qui prend en compte les impératifs d'investissement qui fondent la valeur du service public de l'eau, dans toutes ses composantes : de la production à la distribution en passant par le transport et la qualité de la ressource.





III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

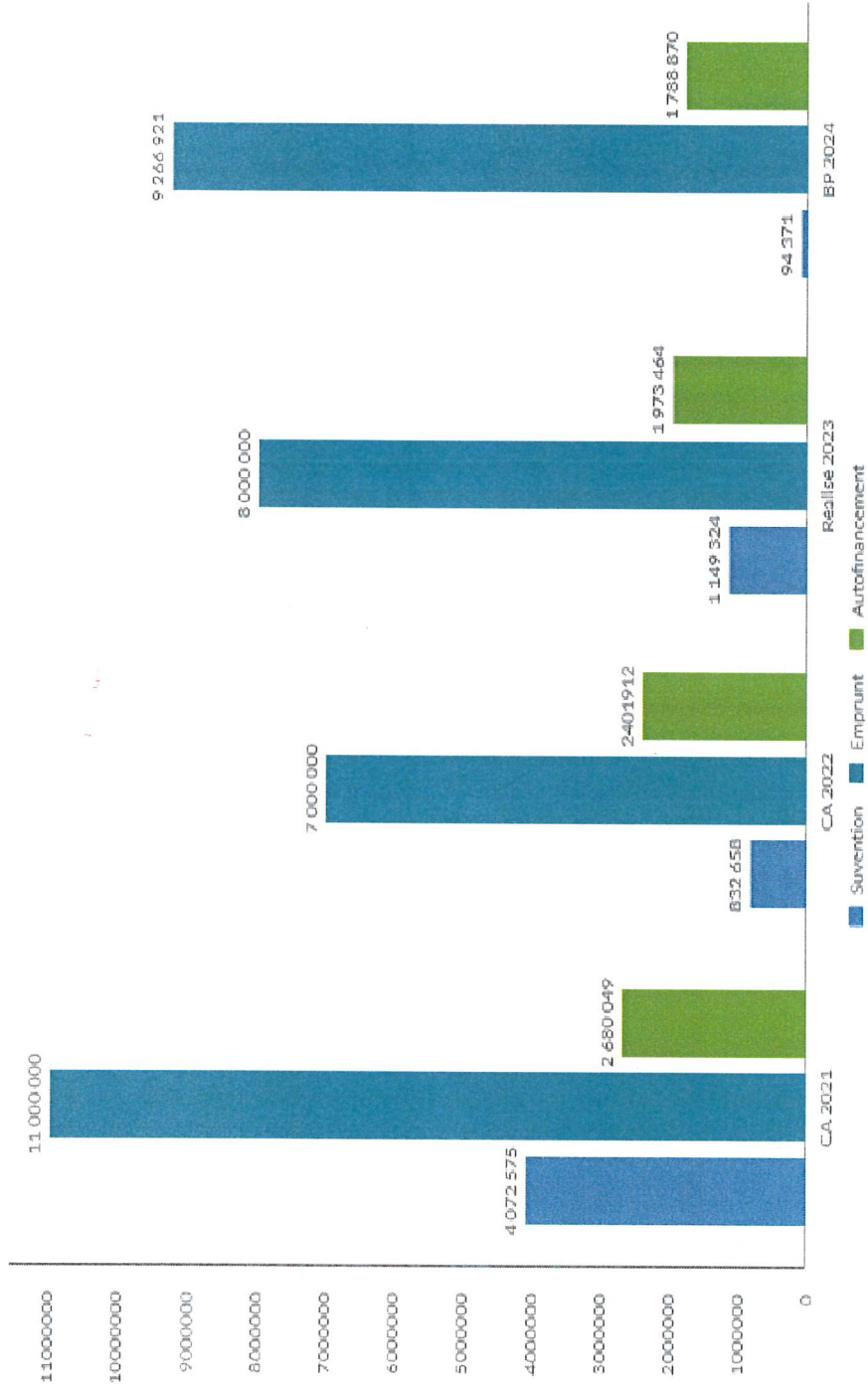
Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1 788 870,00€ (produit des surtaxes) et de l'emprunt pour un montant de 9 266 921,00€ (non compris les restes à réaliser).

Dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), les chantiers prioritaires de l'Agence de l'Eau sont ceux qui privilégient les économies d'eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR). Des appels à projets sont également lancés ponctuellement dans lesquels le syndicat adresse régulièrement des dossiers.





III- A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES



Accusé de réception en préfecture
084-258401417-20240725-2024-88-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2024

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Territoire Syndicat – Diagnostic territorial	60 000,00	60 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	60 000,00	60 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX		
Monteux – Boulevard de Loriol – Renouvellement de réseau	600 000,00	120 000,00
Sorgues – Bedarrides – Chemin grange des roues au chemin de la grande levade – Renouvellement des 600mm	11 520 000,00	144 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	12 120 000,00	264 000,00
TOTAL C (A+B)	12 180 000,00	324 000,00



GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS		
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS		
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras – Réhabilitation réseau AEP	654 000, 00 €	457 800, 00 €
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation réseau AEP	300 000, 00 €	210 000, 00 €
Bedoin – Sables Blanc – Récupération des débits exploitables	2 300 000,00 €	300 000,00 €
Carpentras – Requalification de l'avenue du Mont Ventoux et de place de Verdun – Réhabilitation réseau	1 165 000,00 €	174 500,00 €
Monteux – Mise en place système distribution complémentaire pour Carpentras	1 800 000, 00 €	630 000,00€
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches – Renouvellement du réseau	313 312, 00 €	110 512, 00 €



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-88-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS		
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS		
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet EST – Réhabilitation réseau AEP	324 000,00 €	100 000,00 €
Pernes Les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Renouvellement réseau	270 000,00 €	123 300,00 €
Pernes Les Fontaines – Zone de captage Saint Roch – Sécurisation de la ressource	1 020 000,00 €	430 000,00 €
Sorgues - Site de la Jouve - Sécurisation de l'alimentation électrique	864 000,00 €	604 800,00 €
SOUS-TOTAL (D)	9 010 312,00 €	3 140 912,00 €
TOTAL GLOBALE (C+D)	21 190 312,00 €	3 464 912,00 €

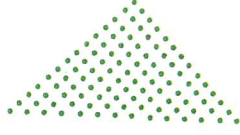
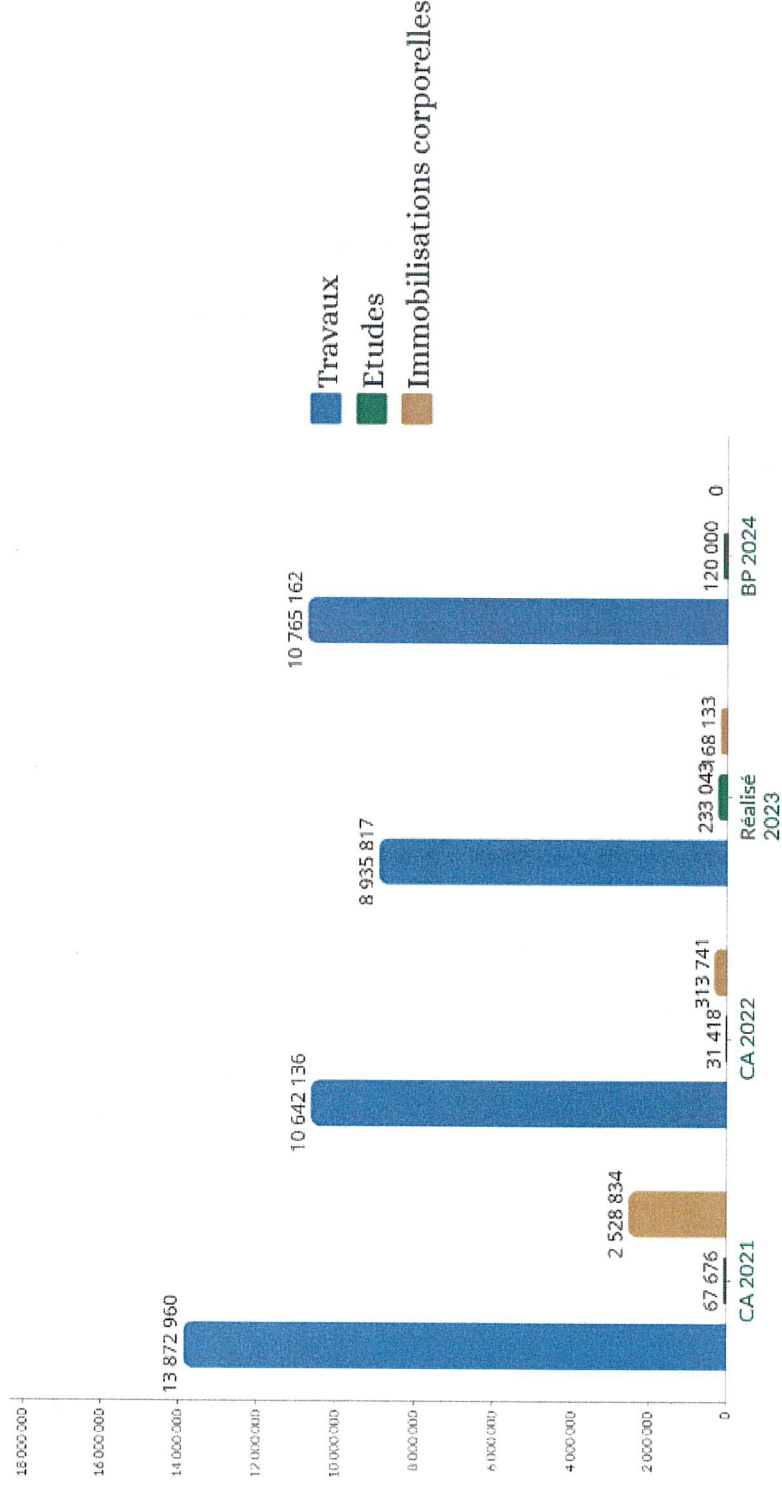


III – B2:EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES



Investissements (eau)

Débat d'orientation budgétaire 2024 (Sans les Restes à Réaliser)

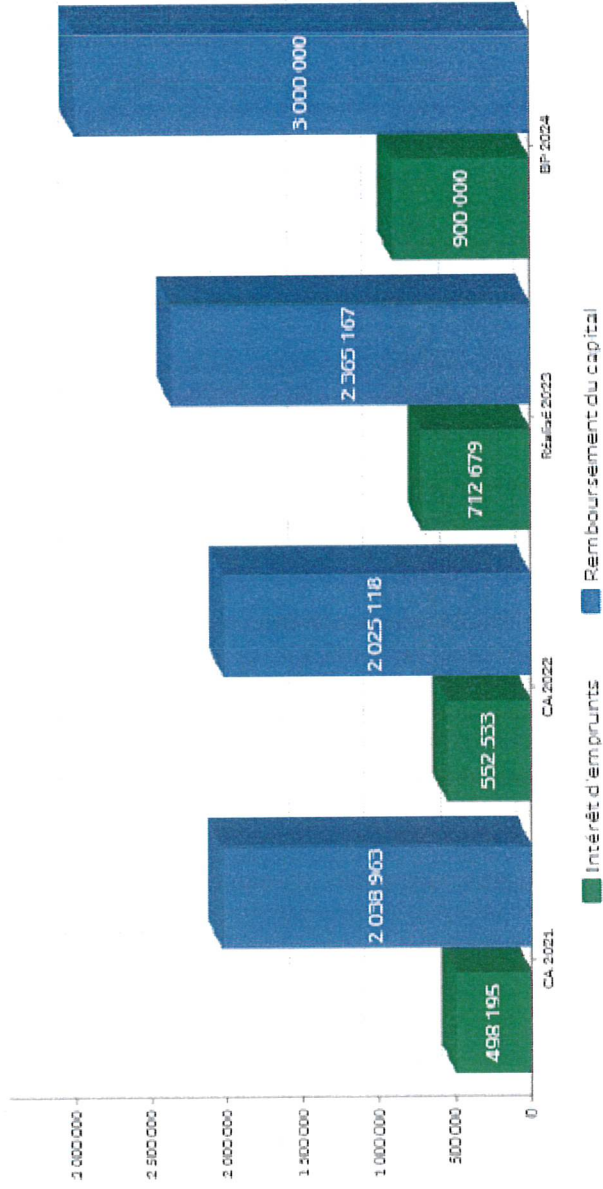


IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.900.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2024 est de 47,47 € par usager (33,63€ en 2023).

Evolution de la dette(eau)





V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS

rhone-ventoux.fr

L'effectif pour le service est de 16 agents au 31 décembre 2023:

- 8 au service administratif et 8 au service technique
- 9 femmes et 7 hommes

12 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

2 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

2 agents sont à temps partiel à 80 %

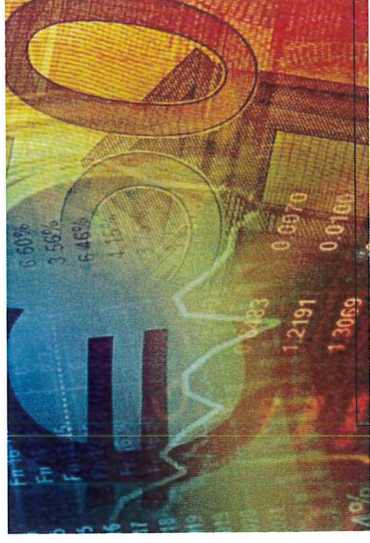
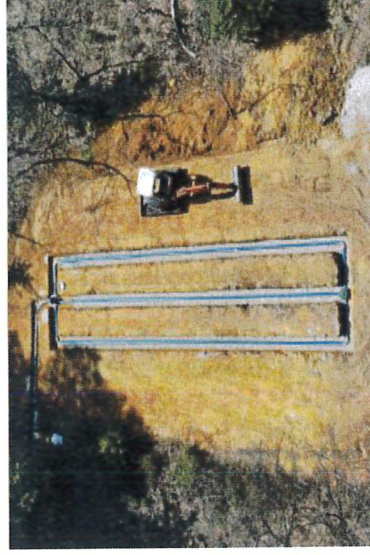
15 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 13,19 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif) 6,88 % des dépenses du budget total.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.
- ▶ Axes de présentation:
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
 - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

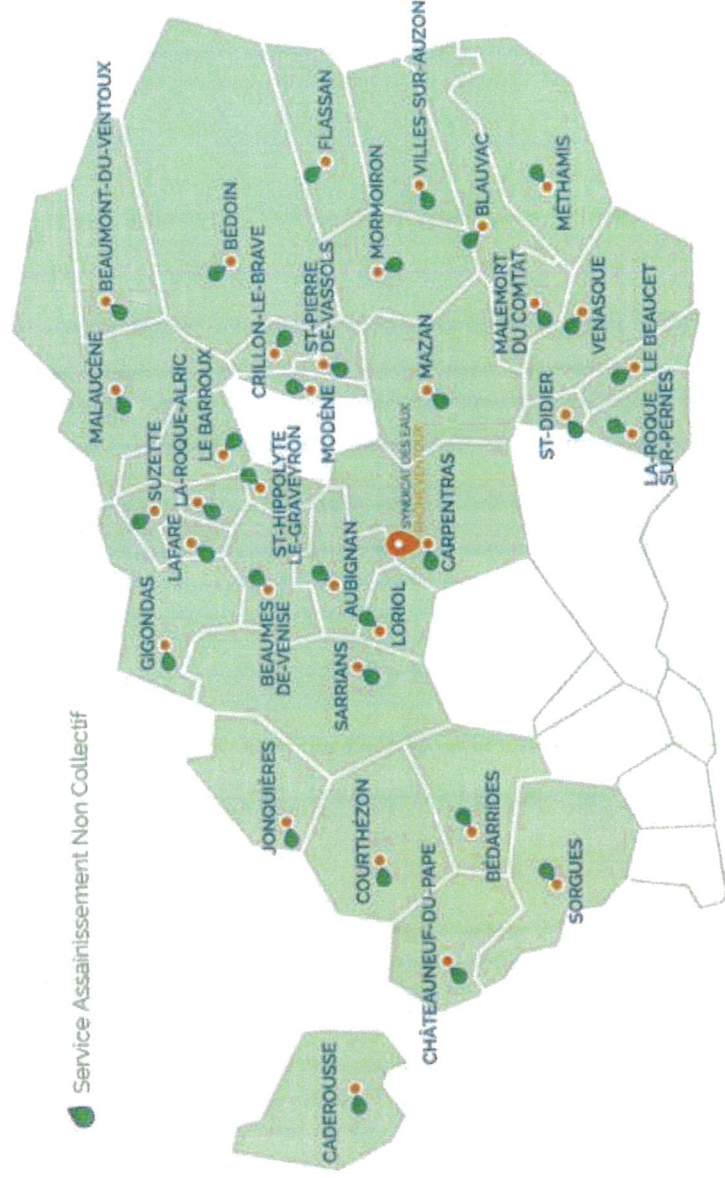
Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours.





Le service de l'assainissement non collectif comprend au 1^{er} janvier 2023

- ▶ 34 communes adhérentes
- ▶ Pour environ 10 000 installations





LE BUDGET

Exploitation

Dépenses

Charges courantes
Charges de personnel
Dotation aux amortissements...

Epargne brute

Recettes

Redevances ANC
Subventions d'exploitation
Recettes exceptionnelles

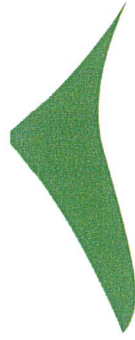
Investissement

Dépenses

« Boite aux lettres »
Autres dépenses d'investissement
(ordinateurs, serveurs, logiciels, mobilier,
véhicules...),

Recettes

Epargne brute (autofinancement)
« Boite aux lettres »
Amortissement des
immobilisations...



I - LA SITUATION FINANCIERE

Conformément à la délibération du 28 février 2019, les tarifs sont les suivants :

TARIFS 01/01/2024	TARIFS HT	TARIFS TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

Le principe des pénalités pour non-respect des règles liées au SPANC est maintenu.
Ces pénalités étant assimilables à des taxes, ne sont pas soumises à la TVA.



I - LA SITUATION FINANCIERE

- Le service assainissement non collectif connaît des difficultés pour équilibrer le budget car près de 85% des recettes sont issues des seules redevances facturées suite aux différents contrôles.
- Des pistes d'optimisation ont déjà été mises en œuvre en 2023 et vont se poursuivre en 2024 afin de réduire les frais de fonctionnement: développement de la dématérialisation, optimisation des prises de RDV, envois par mails privilégiés notamment
- Plusieurs campagnes de diagnostics continuent en 2024, avec également en parallèle les contrôles périodiques dans les zones à enjeux.



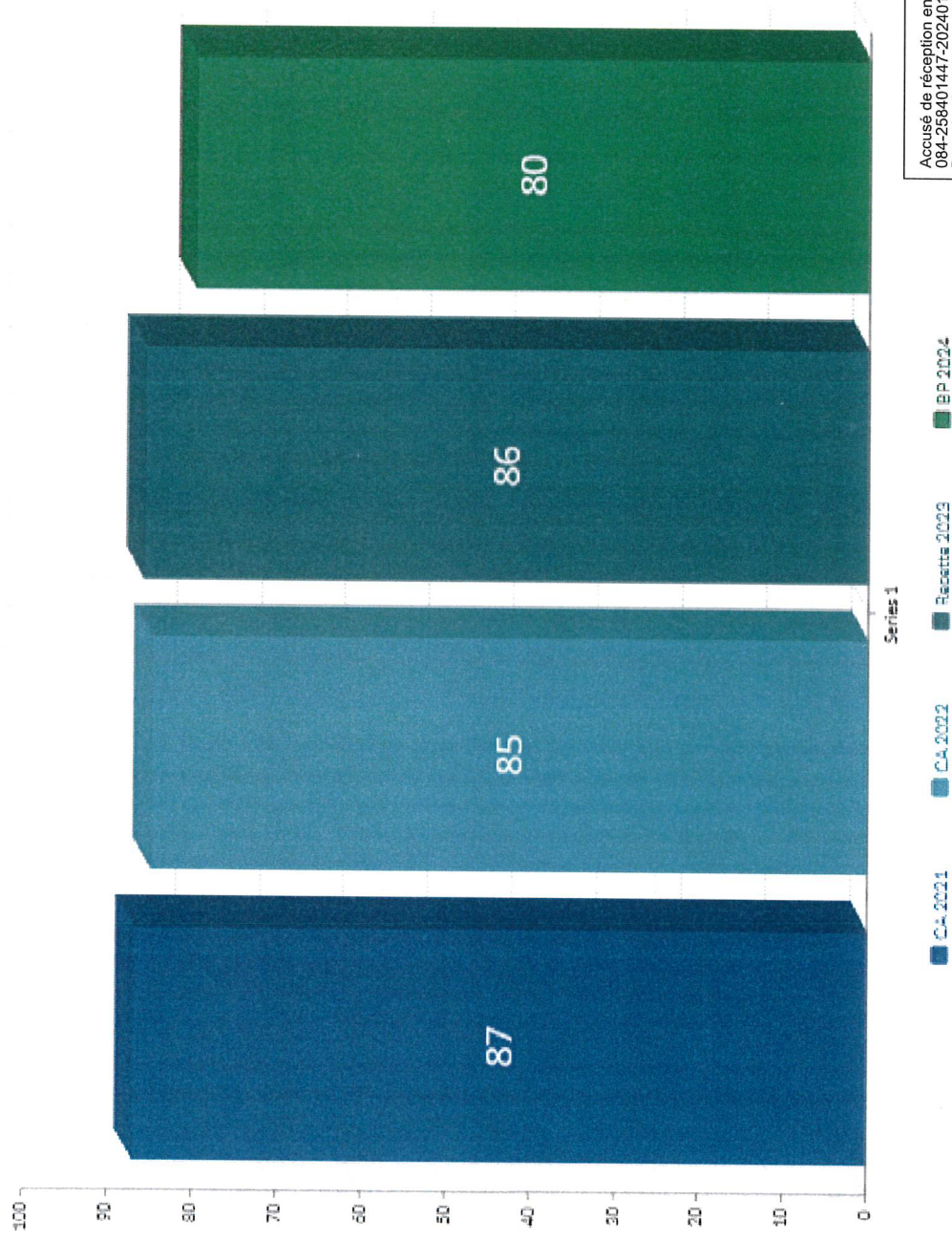
II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

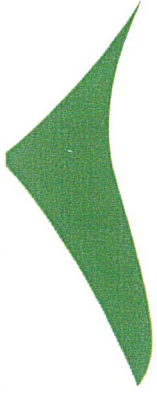
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes attendues du service s'élèvent à 248 022,00 € et correspondent aux prévisions de réalisation des différents types de contrôles par le service au regard de la programmation établie , aux pénalités identifiées suite aux démarches engagées en 2023, et au remboursement de salaires perçu à hauteur de 60 % pour le contrat PEC.



Part des redevances d'assainissement non collectif dans les recettes de fonctionnement en %





II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 301 180,00 €.

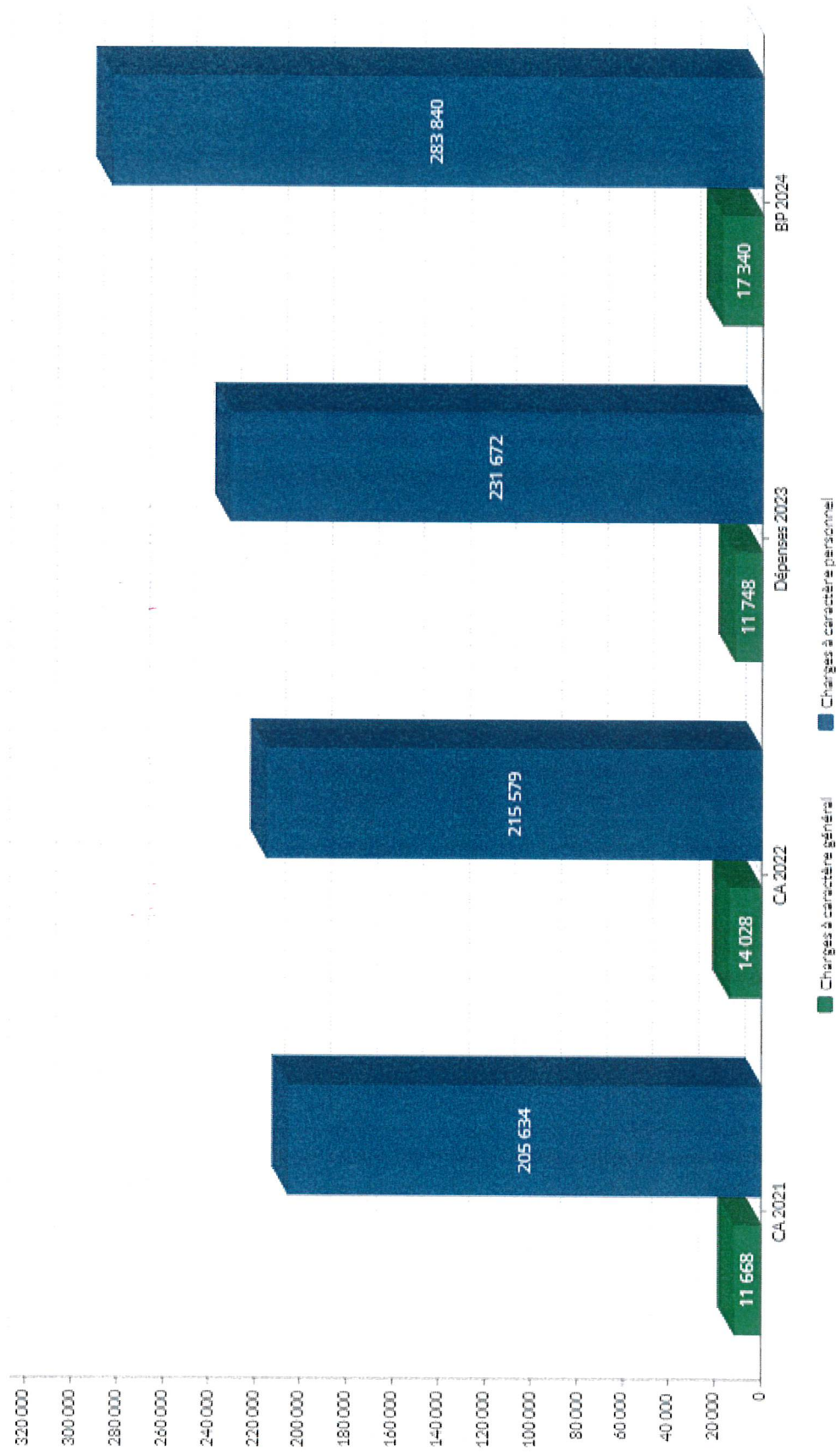
Charges à caractère général pour un montant de 17 340 €.
L'évolution des dépenses est due principalement à l'inflation

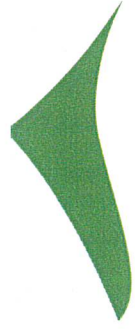
Charges de personnel pour un montant de 283 840 €.
L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées.



II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

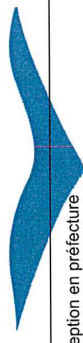
B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucun emprunt n'est prévu.



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-01-DIE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 000 € pour du renouvellement de matériel informatique.

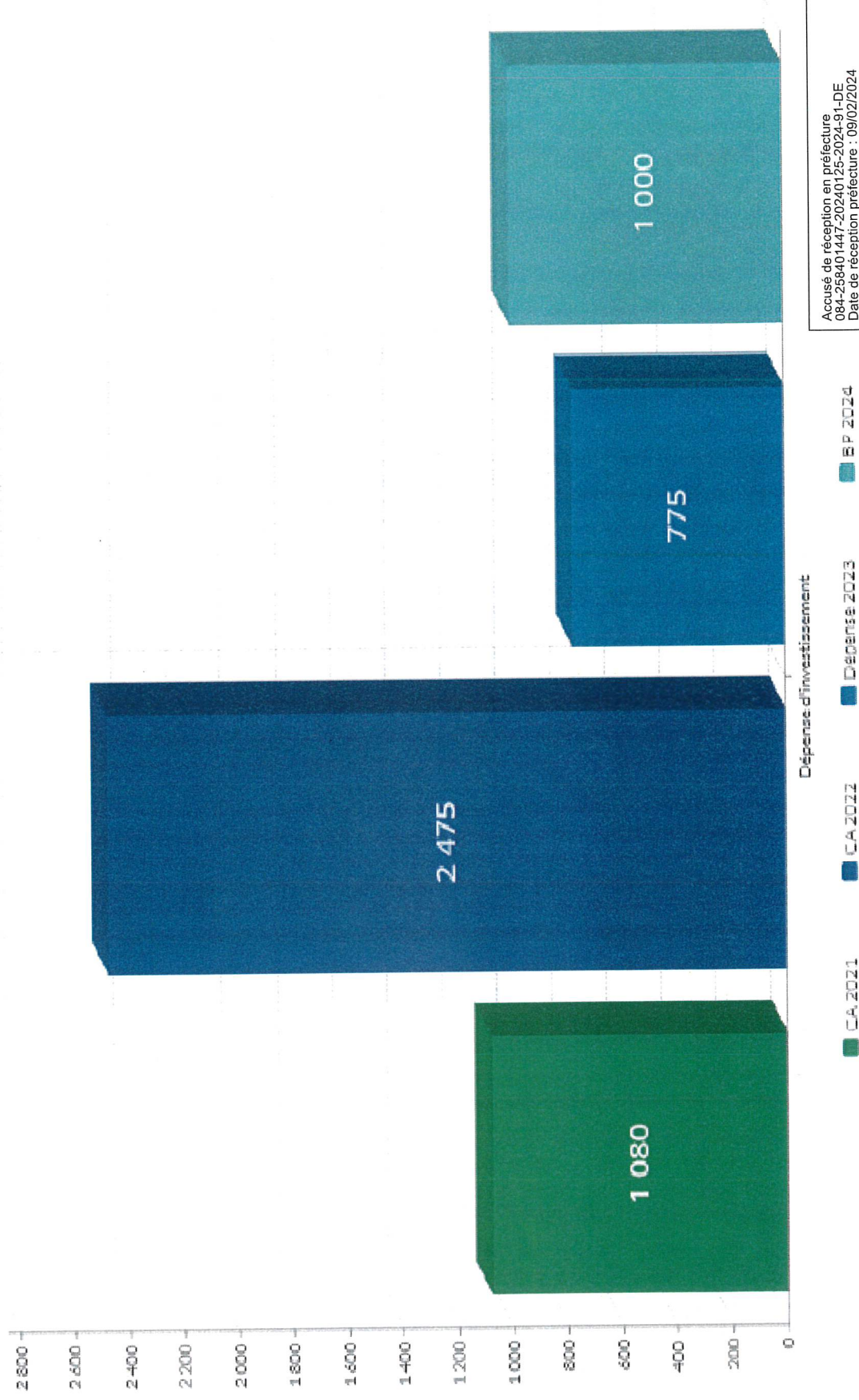


Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-91-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

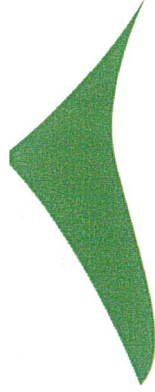


Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240125-2024-91-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024



IV – L'ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.



V – LE PERSONNEL

Les effectifs :

Au 31/12/2023, 3 agents au service administratif et 3 agents au service technique.

3 femmes et 3 hommes

5 agents emplois permanents

Au 18 septembre, 1 agent administratif est venu en renfort (contrat P.E.C. pour une durée d'un an)

Le montant de la masse salariale représente environ 93,72 % des dépenses de la section d'exploitation

Le temps de travail :

1 agent du service technique effectuée, pour un temps complet, 35 h hebdomadaires.

1 agent au service administratif effectuée un temps non complet, soit 20 h hebdomadaires.

1 agent au service administratif effectuée un temps non complet, soit 30 h hebdomadaires.

3 agents effectuent un temps complet 38 h hebdomadaires.